

Commune : 69202  
Sainte-Foy-lès-Lyon

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....

A .....

Par .....

Section : AY  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 01/01/1979

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : 12/10/2018..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé  
le ..... par M ..... géomètre à  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la chemise 6463.  
A LYON..... le 12/10/2018.....

Document dressé par  
Samuel MOINE.....  
à LYON cedex 3.....  
Date 12/10/2018.....  
Signature :

(1) Sur la commune inscrite. Le formalisme applicable est celui qui s'applique à l'acte notarié par voie de main à porteur, dans le cas contraire, il s'agit d'un acte notarié.  
(2) Qualité des personnes agréées (géomètre expert, inspecteur géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités ou expressions de loi de l'Etat de personnes inscrites au fichier des propriétaires agréés de l'Etat.

Pour le Président  
La vice-présidente

Beatrice VESSILLER

*Beatrice Vessiller*

Application direct cadastrale CC46

